

## Le procès Konhu en Nouvelle-Calédonie : une nouvelle affaire Outreau ?

Gérard Sarda

L'Harmattan

Avril 2010, 252 pages, 24,50 €

« *La société mélanesienne ou polynésienne est en fait toujours pour les Occidentaux ce qui les arrange.* » Le propos, désabusé, est de Jean Guiart, chercheur à l'Orstom<sup>(1)</sup> – devenu IRD<sup>(2)</sup> – et spécialiste de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides ; il figure dans une lettre adressée – « sans illusions », précise l'auteur – au procureur général à Nouméa, et annonce une triple mise au point sur les rapports compliqués qu'entretient l'imaginaire occidental vis-à-vis de la société mélanesienne. La première c'est que, non, il n'y existe pas ce crime rituel ; la seconde, c'est que la structure langagière y est fondamentalement différente de l'occidentale : dire « oui » ne signifie pas accord, et dire « non » exige et un grand courage, et un fort statut. La troisième, enfin, c'est que les intérêts financiers – liés à la propriété de la terre, à sa valorisation touristique – y jouent un rôle aussi grand qu'ailleurs. Ce plaidoyer pour une prise en compte des « réalités concrètes », l'auteur le justifie par «  *crainte d'une erreur judiciaire* », mais s'avoue « *sans illusions* » face à « *une magistrature chez qui l'idée qu'il puisse y avoir un fonctionnaire dont la vocation professionnelle et la fonction (sont) de recueillir des informations qui ne lui étaient pas accessibles passait mal, ce qui est peu dire* ».

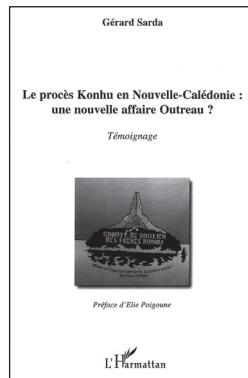
L'erreur judiciaire aura bien lieu et la magistrature ne se grandira pas dans l'affaire qui nous occupe ici. Une affaire dont le livre de Gérard Sarda retrace avec minutie les errements, pour ne pas dire les aveuglements. Une affaire qui rappelle tout à la fois la fameuse affaire Dominici, avec les mêmes « *a priori* » culturels, les mêmes malentendus linguistiques, et l'affaire Outreau, à laquelle l'ouvrage

fait d'ailleurs explicitement référence, par l'aveuglement mécanique qui caractérise la marche de la justice.

L'affaire commence avec une victime, jeune touriste japonaise âgée de 29 ans, dont le corps est retrouvé brûlé, mutilé, en Nouvelle-Calédonie, le 6 mai, sur le rocher de Kanuméra. L'affaire fait grand bruit sur place, d'autant que le Japon, qui apprécie peu de voir l'une de ses ressortissantes assassinée, pèse de son poids sur les autorités françaises. L'enquête, si l'on ose dire, va se ramener purement et simplement à des soupçons que cristallisent sur eux deux frères, Antoine et Didyme Konhu, arrêtés le 11 mai. Dès leur arrestation, la machine s'emballe : la presse livre les noms des « *coupables* », la gendarmes déclarent qu'ils n'ont « *pas encore avoué* », la mise en détention va de soi, les frères sont présentés comme marginaux, fous, psychopathes...

### Coupables, forcément coupables

Pendant ce temps, l'enquête n'exploré aucune piste ; les éléments d'investigation matériels – comme l'analyse de terrain, l'autopsie – sont littéralement sabotés au point qu'on doit situer l'heure du décès dans une fourchette de trente-six heures, alors qu'une analyse entomologique aurait permis une information beaucoup plus précise. Ce point n'empêchera pas le procureur de se montrer très exigeant sur l'alibi des deux frères... Cinq ans après l'arrestation, au long d'un procès qui n'apporte aucune preuve à charge contre les deux frères, on va voir se combiner ignorance, manipulation et haine de l'indigène, dans le plus grand mépris des règles de justice. La psychiatrie, appelée à la rescousse, procédera par tests de personnalité... conçus en Occident. A la suite de quoi, la cour d'assises de Nouméa acquitte l'un des deux frères mais condamne l'autre à quinze ans de réclusion. Ni les



insuffisances ni les incohérences dont le dossier est tissé n'ont perturbé les magistrats...

Ce n'est pas le cas de tout le monde. A Nouméa, la Ligue des droits de l'Homme de Nouvelle-Calédonie a dénoncé le caractère bâclé de l'enquête, mis en garde contre cette mise en ligne de mire de coupables trop « colonialement beaux » pour être vrais. Les avocats ont bataillé pièce à pièce, stigmatisé les bavures, relevé les erreurs, éclairé des pistes ignorées, dénoncé une manipulation des pièces à conviction... En vain. Enfin, pas tout à fait : un second procès aura lieu en appel qui verra, après une heure de délibéré, l'acquittement d'Antoine, le frère condamné. Ce résultat est le fruit des efforts consentis par la LDH de Nouvelle-Calédonie, l'engagement de nombreuses personnalités et la mobilisation d'un nombre impressionnant de citoyens résolus à ne pas laisser la justice être prise en otage de préjugés et intérêts structurés par la période coloniale. *Le procès Konhu en Nouvelle-Calédonie : une nouvelle affaire Outreau ?* est le fruit de la convergence de ces efforts. Préfacé par Elie Pogoune, président de la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen de Nouvelle-Calédonie, il met à disposition des lecteurs continentaux les éléments d'une bavure judiciaire qui aurait pu fort mal se terminer. Sa lecture vaut voyage dans des terres d'autant plus lointaines qu'y règne encore de toute évidence des réflexes et des mentalités détestables chez ceux qui ont à charge de représenter la justice de la République. Il vaut aussi appel à vigilance et engage à l'exigence citoyenne. Le fait, plutôt satisfaisant, que le juge d'instruction de l'affaire Konhu ait été muté disciplinairement début mai 2010 ne saurait en effet en rien effacer la dimension systémique des « *dysfonctionnements* » mis à jour par le beau témoignage de Gérard Sarda.

(1) Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération.

(2) Institut de recherche pour le développement.

Pierre Tartakowsky,  
rédacteur en chef d'*H&L*